

Conseils pour faciliter votre emménagement



Informez les services industriels de votre ancien et de votre nouveau domicile (relevé des compteurs et activation des services).



Informez de votre changement d'adresse votre banque, vos compagnies d'assurances, votre employeur, etc.



Demander à la Poste que votre courrier soit réexpédié à votre nouvelle adresse durant une certaine durée.



Informez votre opérateur de téléphone de votre déménagement (raccordements fixe, internet et télévision).



Annoncez votre changement de domicile auprès de votre ancienne, respectivement de votre nouvelle, commune en personne au guichet ou en ligne sur eDéménagementCH.

Ces conseils, non exhaustifs, vous permettront de préparer au mieux votre emménagement.

Retrouvez plus d'informations sur : www.post.ch/fr/reception/demenagement/check-list-en-cas-de-demenagement